

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 26 mars 2024

N° 2024/029 - PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE L'ANIMAL ET DE LA BIODIVERSITÉ - APPROBATION DE L'OPÉRATION ET SOLLICITATION DES AIDES FINANCIÈRES

Le 26 mars 2024 à 19h30, les membres du Conseil municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de M. Jean-Pierre BARNAUD, Maire, au nombre de 33, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 20 mars 2024.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal pour la présente séance, Christine COURTOIS, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions et les a accepté(e)s.

Étaient présents :

M. Jean-Pierre BARNAUD Maire.

M. Jacques DRIESCH, Mme Anne-Marie VIALATOUX, M. Didier TREMOUREUX , Mme Christine COURTOIS, M. Didier STHOREZ, Mme Annie PELLET-SCHIFFRINE, M. Brice CHATEL, Mme Félicia BOISNE-NOC, M. Pierre-Alexandre BAUX, Maires-adjoints.

M. Jean-Louis POUJOL, M. Jean-François FABRE, M. Richard DELLA-MUSSIA, M. Jean-Jacques LE TARNEC, Mme Martine LERFEL, M. Denis FASANARO, Mme Valérie MICHEL, Mme Françoise TROUVILLE, Mme Sophie LE MONNIER, Mme Christiane CORNU, Mme Véronique GLOVER, Mme Nathalie PAOLUCCI, Mme Samira GUERROUMI, Mme Teresa LOSSO, M. Hamza MOKHTARI, M. Mickaël ASSOUS , Mme Annie BODEVILLAIN, Mme Marie-Christine DIRRINGER, M. Jean-Luc DOUBLET, Mme Oriane LOUAIL, M. Emmanuel PUPPO, Mme Laurence GRANDJEAN, M. Yahne BECKET MOUCKOLAS, Conseillers municipaux.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des Conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Membres composant le Conseil Municipal .. :	33
Membres en exercice	33
Membres présents	33
Membre excusé et représenté	0
Membre absent non représenté	0

Télétransmission Préfecture
Nomenclature : 9.1
Numéro : 094-219400199-20240326- lmc112885-DE-1-1
Date réception : 2 avril 2024

OBJET : PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE L'ANIMAL ET DE LA BIODIVERSITÉ - APPROBATION DE L'OPÉRATION ET SOLLICITATION DES AIDES FINANCIÈRES

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29,

VU le programme de la construction de la « Maison de l'animal »,

CONSIDÉRANT que la Ville de Chennevières-sur-Marne est sensible à la cause animale, ayant obtenu le label de la Région Ile-de-France « Ville amie des animaux » avec deux pattes sur trois, qui témoigne des collectivités qui œuvrent en faveur de la protection des animaux de compagnie et contre la maltraitance et l'abandon,

CONSIDÉRANT l'intérêt de créer un équipement public dédié à la cause animale et la biodiversité, afin de regrouper tous les acteurs de cette cause (pédagogie, sensibilisation, recueil des animaux, soins, découverte de la faune et la flore, ...) et notamment les associations Canavéroises,

CONSIDÉRANT que le programme de la « Maison de l'animal » prévoit la construction d'un bâtiment de 941 m² utiles comprenant notamment trois locaux associatifs d'environ 190m² chacun, un dispensaire, un espace pédagogique et une zone convivialité/support, des espaces extérieurs, des volières, qui se situeraient 35 avenue de Coeuilly,

CONSIDÉRANT que dans ce cadre, la Ville entend solliciter des subventions auprès des différents partenaires et répondre à des appels à manifestations d'intérêt : Conseil départemental (plan 50 000 arbres), Région Ile-de-France et Ile-de-France Nature (appel à manifestation d'intérêt « Retour de la nature en Ville »), Métropole du Grand Paris et Etat (fonds vert), Fondation des animaux...

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après examen et délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

31 VOIX POUR

2 ABSTENTIONS (M. PUPPO, Mme GRANDJEAN)

APPROUVE l'opération consistant en la construction d'une Maison de l'animal et de la biodiversité.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter pour ce projet, les aides financières, notamment du Département du Val-de-Marne, de la Région Ile-de-France, de la Métropole du Grand Paris, de l'Etat, de la Fondation des animaux...

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à répondre à des appels à manifestation d'intérêt, notamment « Retour de la nature en ville » organisé par Ile-de-France Nature.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits Pour extrait certifié conforme

Certifié Exécutoire par le Maire compte tenu de la
réception en Préfecture le 2 avril 2024
et de l'affichage le 2 avril 2024

Le Maire,



Jean-Pierre BARNAUD

Le Maire,



Jean-Pierre BARNAUD

La présente délibération, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Chennevières-sur-Marne.